

Département des Côtes d'Armor

Commune de Pleumeur-Bodou

Projet de réhabilitation et d'extension de la base nautique de l'Île-Grande en Pleumeur-Bodou

Enquête publique du lundi 14 Avril 2025 au lundi 28 Avril 2025.

Commissaire-enquêteur : Raymond LE GOFF

Désigné par M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, par décision du 09/10/2024.

Organisation de l'enquête publique

Arrêté de M. Le Maire de Pleumeur-Bodou du 28 mars 2025.

1

Rapport d'enquête

Nota : *Le présent rapport retrace le déroulement de l'enquête. Il est suivi, d'un deuxième document séparé intitulé : Conclusions et Avis du Commissaire-enquêteur.*

Département des Côtes d'Armor	1
Projet de réhabilitation et d'extension	1
de.....	1
la base nautique	1
de.....	1
l'île-Grande en Pleumeur-Bodou	1
Rapport d'enquête	1
A – OBJET DE L'ENQUETE	3
B – COMPOSITION DU DOSSIER	3
C- Examen au cas par cas – Code de l'Environnement.....	5
D – DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	5
1 – Organisation de l'enquête.....	5
2- Rencontre avec les représentants du Maître d'ouvrage.....	6
3- Visite de la base nautique.....	6
4– Publicité de l'enquête.....	6
4.1-Les avis dans les journaux :.....	6
4.2-L'affichage :.....	6
4.3- Sur le site internet :.....	6
5- La tenue de l'enquête.....	6
5.1-Les lieux de consultation du dossier et de réception des observations:.....	6
5.2-L'accueil du public et mes permanences	6
E – Le recueil des observations	7
1- Les observations, contributions :	7
2- Le bilan de l'enquête	10
Fin de la Partie Rapport.....	10

A – OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique a pour objet, la réhabilitation et des travaux d'extension de la base nautique de l'île-Grande, située en la commune de Pleumeur-Bodou et dans la bande littorale proche du rivage, en secteur NTP de son Plan Local d'urbanisme datant de 2014.

En la matière le Code de l'Urbanisme stipule :

« L.121-16 En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs désignés au 1° de l'article L. 321-2 du code de l'environnement.

L.121-17 L'interdiction prévue à l'article L. 121-16 ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

La réalisation des constructions, installations, canalisations et jonctions mentionnées au présent article est soumise à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement ».

Le règlement écrit du PLU mentionne :

EN SECTEURS NTP, SONT ADMIS, SOUS RESERVE D'UNE PARFAITE INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT : 1. Les aménagements portuaires, les extensions des bâtiments existants et les constructions neuves de faible importance nécessaires au fonctionnement des installations portuaires (digues, cales, mouillages, etc.), à l'accueil des plaisanciers et des professionnels et aux activités nautiques.

A l'issue de l'enquête publique il appartiendra au conseil municipal de la commune de Pleumeur-Bodou de se prononcer sur le projet en vue de son adoption et de déposer une demande de permis de construire qui sera instruite par Lannion-Trégor Communauté, compétente en matière d'urbanisme désormais.

B – COMPOSITION DU DOSSIER

a- Le dossier comporte deux demandes de permis de construire :

- **L'un intitulé « Rénovation et extension de la base nautique » portant sur :**
 - Le plan fonctionnel :
 - Le regroupement et réaménagement de la capacité de stockage pour les équipements nécessaires aux activités nautiques, en continuité du bâtiment existant et en liaison avec le parc à bateaux extérieur ;
 - La réorganisation du parc à bateaux extérieur ;
 - La réorganisation d'un espace gestion des déchets dédié au site ;
 - La réhabilitation du bâti actuel :
 - L'amélioration de l'enveloppe thermique de l'existant par la réalisation d'une isolation thermique extérieure et la mise en place de solutions énergétiques et économes ;
 - Le réaménagement des locaux intérieurs avec mise aux normes des installations existantes ;
 - La réalisation d'une rampe amovible pour la mise en accessibilité du rez-de-chaussée haut à partir du parking ;
 - Le projet d'extension :
 - Une extension pour la réalisation : de nouveaux vestiaires, des toilettes - en capacités avec les usagers de la base, (séparation H/F)-

des vestiaires séparés les moniteurs (H/F), des locaux techniques indispensables; cette extension, en liaison avec le bâtiment actuel dans ses fonctionnalités, prendra place physiquement dans l'espace de l'excavation se trouvant à l'arrière du bâtiment actuel ; les volumes sont appelés à s'inscrire dans le prolongement des courbes naturelles de la prairie où l'extension vient s'adosser.

- L'agrandissement de la vigie au niveau supérieur.

- **L'autre mentionnant « Extension de la base nautique » et porte sur les travaux suivants:**

- La construction d'un garage à bateaux de 238 m2 dans l'emprise et en liaison avec le parc à bateaux extérieurs ;
- La construction d'un nouveau bloc sanitaire public dans cette nouvelle enveloppe bâtie.

B- Le dossier comporte les pièces suivantes :

Outre l'arrêté du Maire de Pleumeur-Bodou en date du 28 mars 2025,

- 1 Note de présentation au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement.
- 2 Rénovation et extension de la base nautique :
 - 2.1- Plan de situation-cadastre
 - 2.2- Plan masse état existant-état projeté
 - 2.3-Détail Plan masse état existant
 - 2.3- Détail Plan masse état projeté
 - 2.4-Coupe de terrain
 - 2.5-Façades état existant
 - 2.6-Façades état projeté
 - 2.7-Insertion dans le paysage
 - 2.8-Insertion dans le paysage
 - 2.9-Vue proche avec zone à démolir
 - 2.10- Vue lointaine
 - 2.11- Plan intérieur existant / rez de plage
 - 2.12- Plan intérieur existant /rez de plage
 - 2.13- Plan intérieur existant / rez de chaussée
 - 2.14- Plan intérieur /Etage
 - 2.15- Plan accessibilité, sécurité Rdc bas ½
 - 2.16- Plan accessibilité, sécurité Rdc bas 2/2
 - 2.17- Plan accessibilité, sécurité Rdc haut ½
 - 2.18- Plan accessibilité, sécurité Rdc haut 2/2
 - 2.19- Plan accessibilité, sécurité R+1
 - 2.20- Plan annexe / surface de plancher
3. Incidences NATURA 2000
 - 3.1- Notice d'évaluation simplifiée
4. Extension de la base nautique (garage à bateaux et toilettes publiques)
 - 4.1-Plan de situation-cadastre
 - 4.2-Plan masse état existant-état projeté
 - 4.3-Détail Plan masse état existant

- 4.4-Détail Plan masse état projeté
- 4.5-Coupe de terrain, notice descriptive
- 4.6-Façades état existant
- 4.7-Façades état projeté, plan sécurité et accessibilité
- 4.8-Insertion dans le paysage
- 4.9-Vue proche avec zone à démolir

5- Incidences NATURA 2000

- Notice d'évaluation simplifiée

6- Note de présentation des activités et des besoins

7- Arrêté Préfectoral n2024-011684 du 14/08/2024, portant décision après examen au cas par cas en application de l'article R.122-3-1 du code de l'environnement

8- Arrêté du Maire n° 2025-30 du 28/03/2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la réhabilitation et à l'extension de la base nautique de l'Île Grande de Pleumeur-Bodou

9- Courrier du Tribunal administratif « décision désignation commissaire enquêteur »

10- Photographie, datée, signée, affichage de l'avis d'enquête publique en mairie

11- Photographie, datée, signée, affichage de l'avis d'enquête publique aux Services Techniques Municipaux

12- Photographie, datée, signée, affichage de l'avis d'enquête publique à la base nautique de l'Île Grande

13- Attestation de parution de l'avis d'enquête publique Le Télégramme du 25/03/2025 pour une parution le 28/03/2025

14- Copie de la page du journal Le Télégramme du 28/03/2025

15- Attestation de parution de l'avis d'enquête publique Ouest France du 25/03/2025 pour une parution le 28/03/2025

16- Copie de la page du Journal Ouest France du 28/03/2025

17- Attestation de parution de l'avis d'enquête publique Le Télégramme du 25/03/2025 pour une parution le 18/04/2025

18- Attestation de parution de l'avis d'enquête publique Ouest France du 25/03/2025 pour une parution le 18/04/2025

19- Publication en ligne sur le site de la commune :

- L'avis d'enquête publique le 28/03/2025

- L'arrêté d'enquête publique le 01/04/2025

- Lien URL : <https://www.pleumeurbodou.com/Enquete-publique-portant-sur-la-rehabilitation-et-extension-de-la-base>

C- Examen au cas par cas – Code de l'Environnement

Par arrêté du 14 Août 2024 le Préfet de la Région Bretagne, a dispensé la commune de Pleumeur-Bodou, au vu du dossier produit à l'appui de la demande, de produire une étude d'impact.

D – DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

1 – Organisation de l'enquête.

Par arrêté, en date du 28 mars 2025, le Maire de Pleumeur-Bodou a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, laquelle s'est déroulée du lundi 14 Avril 2025 au lundi 28 Avril 2025 à 17 h, heure de clôture.

Elle a pour siège la mairie de Pleumeur-Bodou.

Préalablement, les services de la mairie de Pleumeur-Bodou ont saisi le Tribunal Administratif en vue de la désignation du commissaire-enquêteur, laquelle est intervenue, par décision du Président du 09 octobre 2024, en ma personne.

2- Rencontre avec les représentants du Maître d'ouvrage.

Avant le début de ma première permanence, le lundi 14 avril, je me suis entretenu avec M. Le Maire de Pleumeur-Bodou, M. LE ROY, Directeur des services techniques et M. Régis LE VAILLANT, Directeur Général des Services, qui m'ont présenté le projet dans son historique et ses différentes évolutions, notamment au regard d'un jugement du Tribunal Administratif intervenu sur le dossier antérieur et qui comportait une extension de la partie hébergement, laquelle a été à l'origine d'une décision d'annulation au motif qu'elle ne répondait pas à « l'exigence de la proximité immédiate de l'eau » en référence à l'article L-121-17 du code de l'urbanisme. Le nouveau projet en tient compte.

3- Visite de la base nautique.

Le mercredi 23 avril 2025, j'ai visité la base nautique de l'île-grande. Visite guidée par M. Julien ROLLAND, directeur du site en présence de M. Philippe BOUCHET, Technicien, services techniques de la ville de Pleumeur-Bodou. Ensuite, sont venus se joindre à nous, Mickaël JAOUEN, Président de l'Association « La base nautique de l'île-Grande », et M. Laurent GRIMAUD, Trésorier de l'association.

4- Publicité de l'enquête.

4.1-Les avis dans les journaux :

Les avis de publicité de l'enquête ont été diffusés dans les journaux suivants :

- première insertion : Ouest-France le 28 mars 2025,
Le Télégramme le 28 mars 2025
- deuxième insertion : Ouest-France le 18 avril 2025
Le Télégramme le 18 avril 2025.

4.2-L'affichage :

- au panneau d'affichage de la mairie de Pleumeur-Bodou,
- à l'entrée des services techniques,
- à l'entrée de la Base nautique de l'île-Grande.

Cet affichage a été effectué le 28 mars 2025. Les photos au-dossier en témoignent.

J'ai constaté moi-même cet affichage en mairie, lors de ma première permanence et lors de ma visite des locaux, pour la base nautique, le mercredi 23 avril 2025.

Cet affichage est resté en place durant tout le temps de l'enquête.

4.3- Sur le site internet :

- de la mairie de Pleumeur-Bodou.

5- La tenue de l'enquête.

5.1-Les lieux de consultation du dossier et de réception des observations:

a- Sur le site internet de la mairie de Pleumeur-Bodou, en format dématérialisé, avec possibilité d'adresser les observations par voie électronique à l'adresse : mairie@pleumeur-bodou.fr . Elles sont alors versées au registre d'enquête par les services de la mairie.

5.2-L'accueil du public et mes permanences

1°-L'accueil du public à la mairie de Pleumeur-Bodou s'est fait au bureau d'accueil de la mairie, accessible de plain-pied, aux heures habituelles d'ouverture.

2°- Permanences

Quant à mes permanences, en ma qualité de commissaire-enquêteur, elles se sont tenues, dans la salle du conseil municipal, située au rez-de-chaussée, depuis le hall d'entrée de la mairie, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 14 avril 2025 de 9 h à 12 h
- Le lundi 28 avril 2025 de 14 à 17h

E – Le recueil des observations

1- Les observations, contributions :

N°1 - Laurence HELARY – habitante – Adhérente à la Base nautique.

Je suis pour le projet de réhabilitation de la base nautique ; cette dernière est un lieu de vie important sur l'île-Grande, pour les adultes, les adolescents et les enfants. Cela génère des liens de partage, d'écoute et de sport en commun.

Les travaux ne peuvent qu'améliorer le site et nos activités nautiques.

N°2 – Gaidig LEMOINE - Usager de la base nautique.

Ecole de voile de renommée nationale, site particulièrement adapté à la pratique de la voile dans une commune dynamique.

Favorable à la réalisation de travaux importants.

N°3 – Geneviève AUTRET –

L'ensemble des deux projets est une nécessité. Les bâtiments sont vétustes et demandent une mise aux normes. Le site est très fréquenté et le professionnalisme du personnel et des éducateurs est largement reconnu. La réhabilitation des bâtiments permettra d'améliorer la beauté du site.

N°4 – Loïc AUTRET –

L'état de grande vétusté actuelle de la base nautique nécessite une complète refonte. Le projet de rénovation et extension répond complètement à ce challenge. Ceci permettra de donner aux personnels et encadrants un outil de qualité que ce soit les classes de mer, les groupes ou les individuels, tous profiteront enfin d'un bel endroit. De plus ce projet ne nuit pas à la qualité du lieu.

N°5 – Gisèle SIFARDUS-

Adhérente depuis de longues années à la base nautique de l'île Grande, j'ai apprécié les diverses activités proposées aussi bien pour les adultes que pour les enfants. La rénovation de ces lieux est indispensable, une nécessité évidente. La réhabilitation de la base est un plus pour la fréquentation des touristes et des autochtones. Et la beauté du site ne peut qu'en être améliorée.

N°6 – Mady LE MAREC –

Totalement en accord avec la personne précédente et pratiquant moi-même le long côtes à la base depuis de nombreuses années, je soutiens fortement le projet d'amélioration, de rénovation et d'agrandissement.

N°7 – Pascale HUGONNET –

J'habite l'île-grande depuis 40 ans, j'ai vu évoluer cette école – mes enfants et petits-enfants en sont membres. Je pratique moi-même la marche aquatique ; il y règne un esprit de convivialité, entraide, partage, respect... et l'accueil et l'encadrement y est irréprochable et tout cela sur un plan d'eau idéal. Pour toutes ces raisons, je soutiens dans son intégralité le projet de réhabilitation et agrandissement de la base nautique.

N°8 – Monique KEROLLEUR –

Je soutiens pleinement ce projet de réhabilitation et de mise aux normes de la base nautique de l'île-Grande. Mes enfants puis leurs enfants depuis 1995 ont bénéficié des initiations aux sports nautiques dispensés par une équipe de qualité professionnelle indéniable.

Je souhaite aussi que la mission de cette équipe auprès des classes nature, des adultes handicapés et publics divers continue à être possible par des travaux de mise en conformité.

N°9 – Alain KEROLLEUR –

Je suis tout à fait d'accord avec les objectifs de ce projet et avec les propositions du permis de construire.

Cet équipement éducatif et sportif mérite d'être rénové pour continuer à accueillir des publics divers dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, aux meilleures conditions économiques pour

la commune. C'est une chance pour Pleumeur-Bodou de valoriser ses ressources et son patrimoine maritime unique.

N°10 – Brigitte SEGERS –

Je suis pour le projet de rénovation. Depuis 25 ans mes enfants et petits-enfants participent aux différentes activités, ainsi que moi-même.

Cet équipement sportif doit perdurer et s'améliorer. La rénovation permettra d'embellir ce très beau site et ainsi convivialité, entraide et partage pourront continuer dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène.

N°11 – Francine HERNOT

Au vu du dossier examiné ce jour, nous sommes fermement d'accord pour l'implantation du projet de réhabilitation de la base nautique, base qui est notamment fréquentée par nos petits-enfants, et qui est située à un emplacement tout à fait approprié sans dénaturer le site superbe de l'île-Grande.

N° 12 – Cécile LE MARREC – Brieuc LE MARREC-

Soutien à la transformation et grandissement de la base nautique de l'île-grande.

N°13 – Brigitte CHARLES –

Depuis 1997 nous fréquentons l'île-grande, dans un premier temps par le camping de l'Abri-côtier nos enfants ont découvert la voile par la base nautique. Ils ont adoré le plan d'eau, la bonne humeur qui régnait au sein des équipes. Nous habitons l'île-Grande depuis 2012 et depuis 2018 je fréquente la base pour la marche aquatique. L'équipe est professionnelle ?, accueillante et très disponible. L'agrandissement et la restructuration des bâtiments est nécessaire. L'île-Grande ne serait pas sans sa base nautique.

N°14 - Lysiane DORNICK –

Cette rénovation est essentielle, les locaux commencent à devenir dangereux (béton qui s'effrite et tombe notamment). La base nautique est un lieu très important pour les adultes et les jeunes de Pleumeur.

N°15 -Julien ROLLAND - Directeur de la Base Nautique de l'île-Grande

En tant que directeur mon avis n'est peut-être pas considéré comme objectif, mais aura par contre une vision plus globale.

Nous avons la chance d'avoir une superbe école de voile, familiale et fréquentée. Le bâtiment tombe par contre en ruine.

Certains endroits sont très abimés par le temps, d'autres plus aux normes actuelles, ni même au gout du jour.

Nos deux principaux soucis résident dans le manque de stockage (qui était déjà marquant en 2016, avant la destruction d'un de nos local de stockage, et le don de la moitié d'un autre (20m²) à la SNSM dans leur agrandissement, nous devons aussi stocker du matériel neuf et onéreux dehors, il se dégrade donc bien plus vite (2 flottes de 8 planches à voile par exemple d'une valeur de 800-1000€ pièces qui dorment dehors, 8 stand Up Paddle, 8 Kayak) et avons un risque de vol accru (plusieurs vols dans les années passées).

De ce fait nous sommes obligés de laisser deux populations (interne et externe) se mélanger. Nos internes qui louent l'hébergement aimeraient pouvoir en jouir comme ils l'entendent (qui aimerait en louant un gîte s'entendre dire qu'il pourra prendre sa douche seulement après 18h30), mais ne peuvent le faire car le mélange des populations est compliqué.

Le fait d'être "entre deux" on attend que les travaux se fassent, ou ne se fassent pas, est pire que tout pour nous salariés.

Il y a beaucoup de choses qui mériteraient d'être refaites et pourraient l'être facilement (je pense par exemple aux peintures, aux sols a des rafistolages etc...) mais que nous ne faisons pas car cela devrait être refait durant l'agrandissement.

Voilà pourquoi il est important pour nous que ce projet prenne vie.

Que l'on puisse continuer d'accueillir nos prêts de 5000 personnes, et faire naviguer pour plus de 13

000 embarquements dans les meilleures conditions.

Nous donnons le meilleur de nous-même sur l'eau et je pense pouvoir dire que nos stagiaires en sont ravis, mais avons un peu honte de notre bâtiment.

N°16 - Olivier ANSART –

Voici notre contribution à l'enquête publique concernant le projet de réhabilitation et d'extension de la base nautique de l'île Grande en Pleumeur-Bodou.

Nous sommes favorables à ce projet car la base nautique a besoin d'être rénovée et agrandie pour :

1. Répondre aux normes énergétiques et environnementales
2. Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers dans la pratique de la voile ainsi que le stockage des bateaux et de l'ensemble du matériel nécessaire au fonctionnement de la base.

Cela fait des nombreuses années que notre famille utilise les services de la base nautique pour nos enfants et petits-enfants. Nous avons toujours trouvé dans le personnel de la base (direction, moniteurs) beaucoup d'écoute et de professionnalisme. Du temps a été perdu dans de nombreux recours qui n'ont fait que retarder des travaux indispensables pour le fonctionnement et la sécurité de la base.

A présent, pour la pérennité de son activité, il devient indispensable et urgent de démarrer le chantier de rénovation et d'agrandissement du site dans le respect de son environnement.

Pour l'île Grande, la base nautique est depuis plus de 50 ans une référence reconnue au-delà de son territoire par de nombreux marins, amoureux de la mer, estivants, habitants à l'année ou en résidence secondaire.

N°17 – Huguette RAUL –

Lors de l'AG de la BNiG de l'île-grande, j'ai vu la projection du projet de réhabilitation et d'extension de la base nautique de l'île-Grande. En tant que membre adhérente, j'ai inscrit trois de mes petits enfants pour la première semaine de juillet 2025.

Je suis favorable à ce projet de réhabilitation et d'extension.

N°18 – Philippe LE BOURDON –

Le projet de réhabilitation et d'extension de la base nautique est vital.

Les rôles éducatifs, social et de sensibilisation à l'environnement marin ne sont plus à prouver au sein de la base.

Afin d'assurer la pérennité de son activité, le projet de réhabilitation et d'extension doit absolument se réaliser.

N°19 - Mireille QUEHEN

La réhabilitation de la base nautique de l'île Grande – commune de Pleumeur-Bodou – est indispensable à la pérennité de l'activité nautique. La base nautique, affiliée à la Fédération Française de Voile, présente les labels d'école française de voile, de voile loisir et d'école de sport. La qualité de l'accueil en termes humains et professionnels lui confère une réputation qui dépasse largement son secteur géographique. Les stages proposés aux particuliers, aux groupes, comités d'entreprises ainsi qu'aux classes sur une flotte variée (dériveurs, catamarans, PAV, kayak, voilier) pendant les vacances de la Toussaint, Printemps et d'été permettent à tous, enfants, adolescents et adultes venus d'horizons différents de se reconnecter à la nature, de vivre une expérience faite de solidarité, d'échanges des savoirs et de complicité face à des éléments marins exigeants.

La base nautique représente également un poumon économique à prendre en compte en offrant une expérience professionnelle aux encadrants débutants ou aguerris et en participant à la dynamique économique de la région.

En conclusion je soutiens le projet de réhabilitation de la base nautique dont dépend sa pérennité et en conséquence le dynamisme économique et sociétal de la région.

N°20 – Bertrand L'HOTELLIER – Président de l'Association du Parc du Radome : réunissant la Cité des Télécoms, le Planétarium de Bretagne, le Village gaulois (Pleumeur-Bodou).

La réhabilitation de la Base Nautique de l'Île-Grande est indispensable pour maintenir l'activité d'accueil de groupes (scolaire, adultes) au sein des structures du Parc du Radome, maintenir les liens (enseignement, écologie du littoral, sciences...) entre la Base et ses partenaires, et pérenniser les emplois des personnels permanents et saisonniers.

N°21 – Marie Louise DRONIOU -

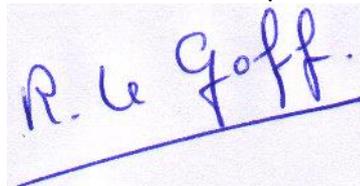
La réhabilitation de la base nautique est vitale pour l'association et pour ceux qui la fréquentent. Aujourd'hui, on ne peut plus préparer nos petits-enfants pour leurs activités que dans le coffre de nos voitures car les vestiaires sont trop petits et avec un mélange d'adultes et d'enfants. Les enfants sont très heureux dans cette base nautique. L'enseignement est de très bonne qualité. Par contre, la structure a besoin d'être réhabilitée, pour accueillir les enfants pour les stages et, les adultes ; cela est vital pour la base, pour le personnel. La structure se dégrade, le béton se désagrège. La base nautique est très importante et essentielle pour l'activité de groupes (scolaires – adultes) et pour la commune.

2- Le bilan de l'enquête

L'enquête d'une durée de quinze jours a donné lieu à 21 observations - contributions. Toutes sont favorables au projet et ne comportent aucune remarque sur la teneur du projet. Il sera question de leur contenu dans la partie « Conclusions et Avis ».

Fin de la Partie Rapport.

Fait, le 07 mai 2025
Le Commissaire-enquêteur,

A handwritten signature in blue ink that reads "R. Le Goff." with a horizontal line underneath.

Raymond LE GOFF

Destinataires :

M. Le Maire de Pleumeur-Bodou.

M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Diffusion : L'arrêté du 28 mars 2025 du Maire de Pleumeur-Bodou stipule : une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera transmise à M. Le Préfet des Côtes d'Armor, déposée à la mairie de Pleumeur-Bodou pour y être tenue à la disposition du public pendant 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera publiée sur le site internet de la mairie de Pleumeur-Bodou.